



## MAIRIE DE TREGUNC

CREATION D'UN  
EMPLOI D'AGENT  
DE MAINTENANCE  
BATIMENTS

Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Nombre de présents :	24
Nombre de votants :	29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la longère de Kerambourg, en séance publique sous la présidence de  
**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia – SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – BRAESCU ANDRIEU Morgane – DERVOUT Dominique – SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle – BORDENAVE Bruno – GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste – JOULAIN Anita – ROBIN Yves – MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – JESTIN Caroline – DAGORN Nicolas – PAUCHET Gérard.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Fabienne LE GOC LE SAGER à Sonia DOUX BETHUIS
- Paul DADEN à Michel TANGUY
- Delphine SUARD à Olivier BELLEC
- Jean-Paul KRAUS à Didier CARDUNER
- Karine GALBRUN à Valérie VOISIN

Date de convocation : 22 septembre 2020

Didier LE DUC est nommé secrétaire de séance

Monsieur Le Maire indique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité d'assurer la maintenance préventive et curative du parc bâtiment devenant vieillissant :

- 33 Etablissements Recevant du Public (ERP) d'une surface totale de 23 200 m<sup>2</sup>
- 15 Installations Ouvertes au Public (IOP)

Il convient de renforcer les effectifs du service bâtiment.

Il est ainsi proposé la création d'un emploi d'agent de maintenance bâtiments à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 dont le coût annuel est estimé à 32 000 €.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique sur les grades d'adjoint technique à adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le - 5 OCT. 2020

ID : 029-212902936-20200929-DE29099-DE

Le contrat 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles 3-3, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la commission administration générale lors de sa réunion du 15 septembre 2020 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un emploi d'agent de maintenance pour les bâtiments à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE  
A Trégunc, le 1<sup>er</sup> octobre 2020  
LE MAIRE  
Olivier BELLEC

